

COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2026 à 19 HEURES 30
A L'HOTEL DE VILLE
ORDRE DU JOUR/NOTE DE SYNTHESE

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026

II – Délibérations

Administration générale

- 1 - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs.
- 2 - Approbation des conventions de partenariat dans le cadre de l'organisation de la Fan Zone pour la Coupe du monde FIFA 2026 et fixation de la tarification applicable aux food trucks.

Personnel Communal

- 3 - Modification du tableau des emplois au 18 mai 2026.
- 4 - Adoption de la mise en oeuvre de l'engagement de servir des policiers municipaux.

Culture

- 5 - Convention de partenariat pour l'organisation d'un spectacle avec l'école du Jura - 2026.
- 6 - Convention de partenariat pour l'organisation d'un spectacle avec l'école de la Diamanterie - 2026.
- 7 - Convention de partenariat avec le festival Tôt ou T'Arts dans le cadre des Quartiers d'été 2026.

Travaux

- 8 - Exploitation et maintenance des installations de chauffage, climatisation, ventilation et eau chaude sanitaire - Attribution du marché.
- 9 - Réhabilitation du stade de football du Bois de Serves et aménagement d'un parking - avenant n°2 au marché de travaux du lot 1 VRD.
- 10 - Construction d'une maison solidaire et citoyenne - Avenants aux marchés de travaux des lots 9 et 11.
- 11 - Extension du groupe scolaire de Pregnin - Avenants aux marchés de travaux des lots 6, 8, 9, 11 et 12.

Urbanisme

- 12 – Abandon de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique relative au projet d'extension du complexe sportif « Sous les Vignes ».
- 13 - Travaux de requalification de l'Espace République - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public.
- 14 – Convention de servitudes avec la société Réseau de Transport d'Electricité (RTE) sur la parcelle communale cadastrée AW 0115 – lieu-dit « Malivert » dans le cadre de la mise en comptabilité de ces lignes avec un projet de création de trémie mobilités douces et tramways

III – Mise en œuvre de la délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Renouvellement 2026 de l'adhésion à l'association Rue de l'Avenir
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle - Saison 25/26 – Blanche
- Suppression d'ilots de chaleur au groupe scolaire de Pregnin - Avenant 1 au marché de travaux du lot 1 Terrassements VRD Espaces verts - Société FAMYP
- Infrastructures de recharge de véhicule électrique - Mission d'exploitation des bornes sur 36 mois - SOCIETE FRESHMILE Borne rapide parking de la mairie

IV – Informations